

Un siècle de formation universitaire en optométrie au Canada : la contribution de l'Université de Montréal – partie 1, de 1925 à 1990

Cher Rédacteur,

Au Canada, l'année 2025 marque pour l'optométrie un siècle de formation universitaire. En effet, en juin 1925, l'Université de Montréal a accueilli, comme école affiliée, le Collège d'optométrie, administré par l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec. Ce centenaire est l'occasion de retracer l'histoire de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal (ÉOUM) et d'apprécier son évolution comme établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

La première partie de ce survol historique couvre la période de 1925 à 1990 et présente les voies empruntées par l'ÉOUM pour passer d'une simple école professionnelle à une entité alignée sur les autres écoles d'optométrie nord-américaines.

Une école professionnelle et une jeune université (1910-1925)

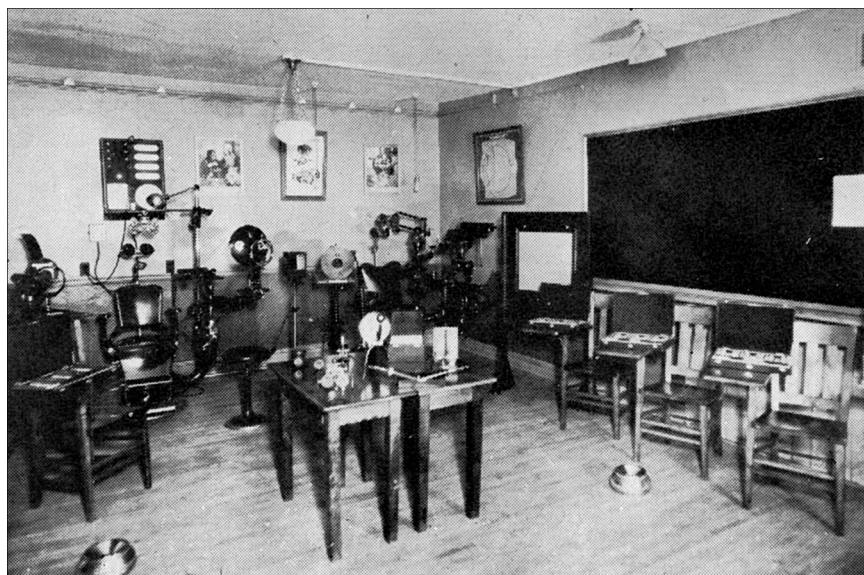
Le Collège d'optométrie est fondé en 1910 à l'initiative d'une association professionnelle regroupant moins d'une centaine d'optométristes et d'opticiens qui exercent au Québec. Cette création a lieu dans l'année qui suit la première définition légale de la pratique de l'optométrie donnée par la loi sanctionnée le 27 avril 1909. Cette dernière amendait la loi promulguée le

6 mars 1906 qui a constitué en corporation l'Association des opticiens de la province de Québec.

Le Collège d'optométrie est d'abord établi au siège de l'Association sur la rue Sainte-Catherine à Montréal, puis il déménage, en 1915, dans un immeuble situé sur la rue Saint-André dans le Quartier latin. La bâtisse de trois étages, d'environ 65 m² chacun, abrite les locaux du Collège et ceux de l'Association, qui est devenue l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec (AOOPQ) en 1914. Là se tiennent les cours théoriques et les séances pratiques. Initialement, le Collège alimente son budget par les droits de scolarité des étudiants. En 1916, il ouvre dans ses locaux une clinique offrant des examens visuels gratuits afin que ses étudiants puissent développer leurs compétences. La durée des études au Collège se limite à une année, d'abord en cours du soir, puis la formation passe à temps complet.

L'Université de Montréal, au moment de l'affiliation du Collège d'optométrie, est encore une jeune université. En effet, la loi la constituant n'a été sanctionnée

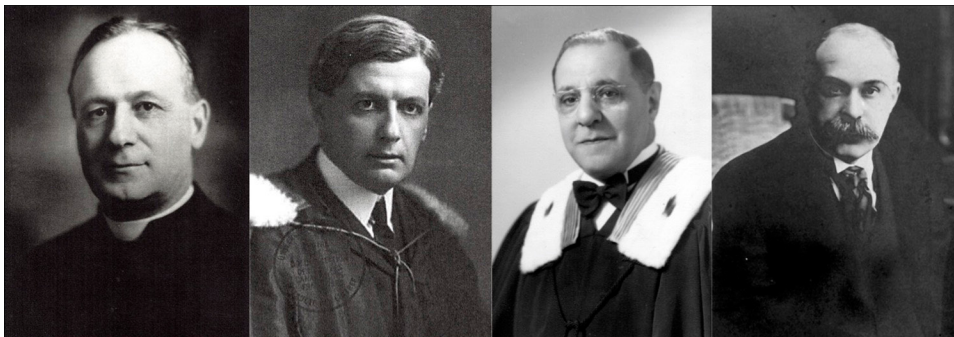
Figure 1. La salle de réfraction du Collège d'optométrie lorsqu'il était situé sur la rue Saint-André à Montréal



Citation proposée

Simonet P, Gresset J, Bouchard J-F. Un siècle de formation universitaire en optométrie au Canada : la contribution de l'Université de Montréal – partie 1, de 1925 à 1990. *Revue canadienne d'optométrie*. 2025;87(3):7-15. DOI : 10.15353/cjo.v87i3.6570

Figure 2. Les signataires du contrat d'affiliation



De gauche à droite : Monseigneur Vincent Piette, recteur de l'Université de Montréal de 1923 à 1934*; Édouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de 1920 à 1950*; Alfred Mignot, président de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec; Maurice R. de Meslé, secrétaire de l'Association de 1909 à 1934. – Alfred Mignot a dirigé l'École d'optométrie de 1941 à 1954 et a été président de l'Association canadienne des optométristes de 1943 à 1945.

* Source : Albert Dumas. Archives UdeM, Fonds Division des archives et de la gestion de l'information, D0036-1FP01143 et D0036-1FP01150.

que le 14 février 1920. Auparavant et depuis le 6 janvier 1878, elle n'était que la succursale montréalaise de l'Université Laval, la première université catholique de langue française d'Amérique fondée à Québec en 1852 par une charte universitaire impériale accordée par la reine Victoria. Bien qu'elle ait pu

obtenir de Rome une autonomie administrative en février 1889, l'Université Laval à Montréal dépendait toujours de la maison mère à Québec pour ses activités pédagogiques lorsqu'elle s'est installée, en octobre 1895, dans le bâtiment universitaire qu'elle a érigé sur la rue Saint-Denis et qui deviendra le cœur du Quartier latin.

Dès l'existence légale de l'Université de Montréal, des discussions sont entamées pour que le Collège d'optométrie puisse s'y affilier. Les pourparlers aboutissent au printemps 1925, et un contrat d'affiliation est signé par le recteur, Monseigneur Vincent Piette, par le secrétaire général, Édouard Montpetit, et par messieurs Alfred Mignot et Maurice R. de Meslé, respectivement président et secrétaire de l'AOPQ, qui chapeaute alors le Collège d'optométrie. Cette affiliation fait de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal le plus ancien établissement public de formation optométrique d'Amérique du Nord à avoir conservé en continu un statut universitaire.

Figure 3. Alphonse Phaneuf, premier directeur de l'École d'optométrie de 1925 à 1941



L'École d'optométrie rejoint le campus (1925-1946)

Avec l'affiliation, l'appellation « École d'optométrie » est définitivement adoptée, et Alphonse Phaneuf en devient le directeur. Les études durent alors deux années, la première s'effectue à la Faculté des sciences dans le bâtiment de l'Université de Montréal, la seconde année se passe dans les

Figure 4. La première promotion d'optométristes à détenir une formation universitaire au Canada



locaux de l'École, où la formation est assurée par trois enseignants à temps partiel. La responsabilité de ce programme incombe alors à l'Université, tandis que le financement et la régie interne de l'École restent du ressort de l'AOOPQ. En 1934, la durée des études s'étend sur trois années, car la formation confiée à l'École est portée à deux ans et que le corps enseignant, quoique doublé, reste à temps partiel. Le diplôme universitaire décerné au terme du programme est un baccalauréat en optométrie (B.A.O.). En 1941, Alfred Mignot succède à Alphonse Phaneuf comme directeur.

Le 3 juin 1943, l'Université de Montréal inaugure son campus sur le Mont-Royal, où se dressent la tour et les ailes de son grand pavillon conçu par Ernest Cormier. L'École d'optométrie, avec l'AOOPQ, demande alors d'être accueillie sur le nouveau campus. La Commission des études de l'Université décide, le 5 octobre 1944, d'admettre l'École d'optométrie parmi ses écoles fusionnées, comme l'ont été, en 1920, l'École de chirurgie dentaire et l'Hôpital dentaire, l'École de médecine comparée et l'Hôpital vétérinaire, ainsi que l'École de pharmacie.

La fusion exige que l'AOOPQ abandonne ses droits sur l'École afin que celle-ci dispose d'une autonomie totale. Ayant obtenu ses lettres patentes auprès

de Québec le 23 janvier 1946, l'École d'optométrie devient une corporation privée administrée par les optométristes qui y enseignent.

En septembre 1946, l'École s'installe dans l'aile est de l'unique pavillon à l'époque, au 7^e étage, où elle dispose de près de 450 m² pour sa clinique, ses locaux d'enseignement et ses bureaux. Elle partage alors ses salles de cours et ses laboratoires avec d'autres unités. Son effectif étudiant ne compte qu'une vingtaine de personnes. Malgré l'ajout de quelques optométristes enseignants, le corps professoral restera à temps partiel et ne dépassera pas la dizaine de personnes avec un diplôme en optométrie.

Vers l'intégration à l'Université de Montréal (1946-1969)

Au début des années 1950, l'École d'optométrie adopte un nouveau programme de trois ans élaboré avec les 12 écoles d'optométrie nord-américaines. Le diplôme, qui sera décerné à compter de 1954, est la licence ès sciences en optométrie (L. Sc. O.). Au fil du temps, ce diplôme s'avèrera de plus en plus spécifique au Québec, car la tendance nord-américaine va s'aligner sur un doctorat en optométrie (O.D.) et des études plus longues.

Figure 5. La clinique de l'École d'optométrie vers 1949 au 7^e étage de l'aile est de l'unique pavillon universitaire à l'époque



C'est d'ailleurs l'approche adoptée par le College of Optometry of Ontario dès 1954.

Avec l'adoption du nouveau programme, l'effectif étudiant de l'École s'élève à 58 personnes et se maintiendra autour de la soixantaine jusqu'à l'intégration définitive de l'École. En 1953, J. Armand Messier succède à Alfred Mignot à la direction de l'École et de sa corporation.

En 1957, l'École quadruple ses espaces en déménageant au 2^e étage de l'aile D du pavillon principal, mais ses ressources financières restent fort limitées. Il lui faudra attendre la Grande Charte de l'éducation de 1961 pour obtenir une première subvention de 40 000 \$, en 1963. À partir de 1965, les subsides gouvernementaux permettent l'embauche des premiers professeurs à plein temps. En 1967, l'École déménage à la périphérie du campus, au 3333, chemin Queen Mary. Cependant, le gain d'espaces se limite à 50 m².

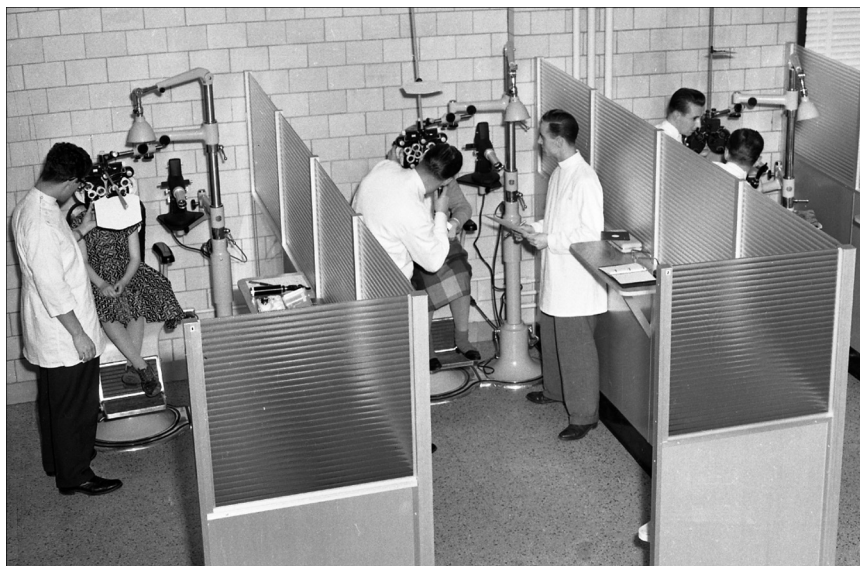
En étant une corporation administrée par des enseignants à temps partiel et en ne disposant que de moyens limités, l'École est perçue, par les leaders professionnels et par ses diplômés, comme peu dynamique et de moins en moins alignée sur les normes universitaires adoptées ailleurs en Amérique du Nord. Ainsi, en 1968-1969, parmi ses enseignants à temps plein, un seul détient un doctorat (en psychologie), deux optométristes sont titulaires d'une maîtrise et quatre autres n'ont aucun

diplôme d'études supérieures. Le corps professoral de l'époque comporte aussi 10 enseignants à mi-temps. Le tout représente seulement 12 postes en équivalent temps complet, et même la direction de l'École n'est occupée qu'à temps partiel.

Figure 6. J. Armand Messier, directeur de l'École d'optométrie de 1954 jusqu'à son intégration à l'Université de Montréal en 1969



Figure 7. La clinique de l'École d'optométrie vers 1958, désormais localisée au 2^e étage de l'aile D du pavillon principal



Un changement devait donc s'amorcer, d'autant plus qu'en 1964, le rapport de la Commission Parent, chargée d'analyser le système d'éducation au Québec, a recommandé que « la charte de l'Université de Montréal soit amendée pour intégrer à cette institution, à titre de facultés ou écoles constituantes, l'École Polytechnique, l'École des Hautes Études commerciales, l'École d'optométrie et l'École de médecine vétérinaire ». En août 1967, l'Assemblée législative de la province de Québec sanctionne la nouvelle charte de l'Université de Montréal. Désormais indépendante de Rome, l'Université devient un établissement public laïque orienté vers les études supérieures et la recherche. La même année, l'Université de Waterloo intègre le College of Optometry of Ontario à sa Faculté des sciences.

L'Université de Montréal confie alors à son comité de développement le soin d'étudier le mode le plus approprié pour procéder à l'intégration de l'École d'optométrie. En septembre 1968, il recommande que l'École intègre l'Université par un rattachement au Comité exécutif de cette dernière, et ce, après avoir rejeté un rattachement à la Faculté de médecine ou à la Faculté des sciences. Le comité de développement justifie le caractère temporaire du rattachement par l'imminence du regroupement de toutes les disciplines de la santé en une grande

faculté. De plus, il propose pour modèle celui que l'Université de Californie a adopté à Berkeley.

Approuvée le 11 novembre 1968 par l'Assemblée universitaire, l'intégration définitive de l'École d'optométrie à l'Université de Montréal entrera en vigueur le 1^{er} juin 1969, à la suite de la signature, le 28 mai 1969, d'un contrat officiel. Dans ce dernier, la corporation privée cède l'École à l'Université pour la somme d'un dollar. Un nouveau directeur, en la personne de Claude Beaulne, entre alors en fonction pour un mandat de quatre ans.

Le grand regroupement de tout le secteur de la santé n'aura jamais lieu à l'Université de Montréal, si bien que le rattachement « temporaire » de l'École d'optométrie au Comité exécutif durera plus de cinq décennies. Néanmoins, le comité de développement a fait œuvre utile, car le statut hybride préconisé pour l'École ne la desservira pas. En effet, sans être rattachée à une faculté ni en être une à part entière (à cause de sa taille), l'École d'optométrie saura tirer son épingle du jeu.

L'évolution « tranquille » de l'École d'optométrie (1969-1990)

À l'instar de la Révolution tranquille qui a lentement transformé le Québec, l'École d'optométrie de l'Université de Montréal (ÉOUM) connaît une

Figure 8. L'une des salles d'examen de la clinique de l'École d'optométrie après son déménagement en 1967



Notons que vers 1970, l'usage de la lampe à fente n'est pas encore systématisé.

évolution que l'on peut qualifier à bien des égards de « tranquille » durant deux décennies.

Pendant cette période, elle sera dirigée par trois directeurs différents. D'abord, Claude Beaulne effectuera un premier mandat jusqu'en 1973, dont la dernière année sera passée en congé de perfectionnement à l'Université de Houston. L'intérim de la direction sera assuré par William Larson, puis par Michel Millodot, qui détiennent tous deux des diplômes d'études supérieures. Ensuite, de 1973 à 1977, la direction de l'ÉOUM sera confiée à Yves Papineau, un enseignant compétent en poste depuis près de 25 ans, mais il ne pourra occuper cette fonction qu'à temps partiel. En 1977, Claude Beaulne sera à nouveau nommé directeur et enchaînera deux mandats de quatre ans. Finalement, en 1985, Daniel Forthomme deviendra le premier directeur à détenir un doctorat (Ph. D.).

Le début de cette période d'évolution pour l'ÉOUM est marqué par une effervescence professionnelle. En effet, en 1970, la mise en place du régime d'assurance-maladie du Québec instaure la prise en charge des actes posés par les optométristes.

Par ailleurs, le *Code des professions* est adopté en 1973 par l'Assemblée nationale du Québec, de même que la *Loi sur l'optométrie*, issue du projet de loi n° 256.

La problématique du corps professoral

Lors de son intégration à l'Université de Montréal, en 1969, l'École d'optométrie systématise une politique de congé de perfectionnement – amorcée en 1967 par Michel Millodot, qui décrochera un doctorat de l'Université Brown en 1970. Au cours des cinq années suivantes, quatre autres enseignants tireront parti de cette politique : l'un préparera un doctorat au département de pathologie de la Faculté de médecine; un autre obtiendra le même diplôme au département de pharmacologie; un chargé d'enseignement fera une maîtrise au département d'anatomie, avant d'aller chercher son doctorat en optométrie (O.D.) à l'Université de Houston; et Claude Beaulne finira sa maîtrise à cette même université. Au terme de ces congés de perfectionnement, l'effectif professoral reste pratiquement inchangé en équivalent temps complet (11 postes). De plus, dans l'intervalle, le

Figure 9. Claude Beaulne, nommé directeur de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal le 1^{er} juin 1969 pour un mandat de quatre ans

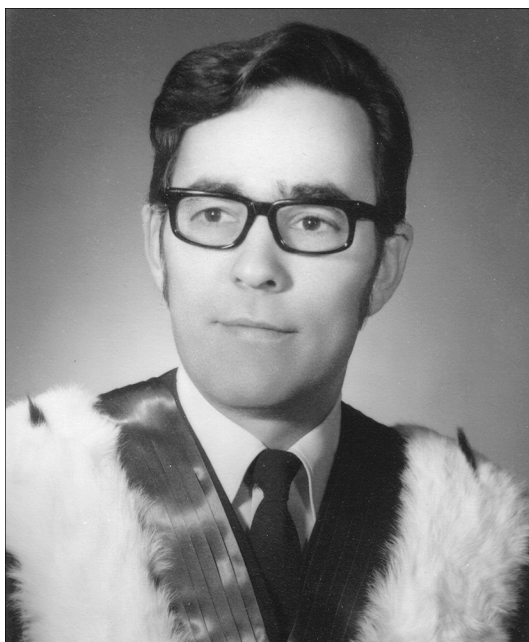
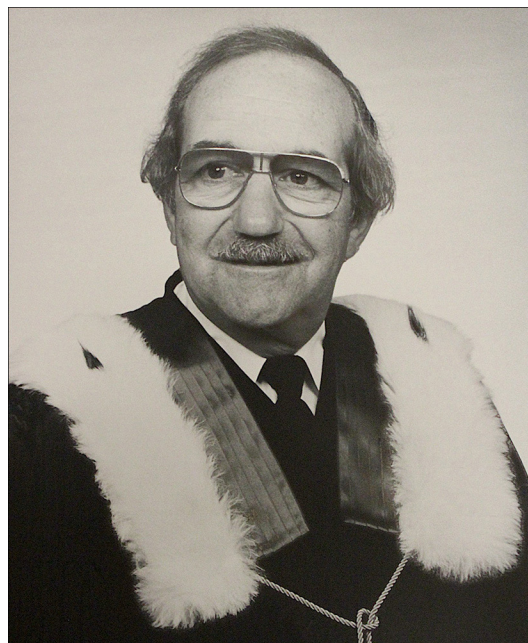


Figure 10. Yves Papineau, enseignant à l'École d'optométrie depuis 1949 et directeur de celle-ci de 1973 à 1977



nombre d'optométristes sans diplôme d'études supérieures à détenir un poste à mi-temps est passé de 10 à 2.

Certes, cette politique procure aux optométristes la qualification attendue des universitaires, mais elle ne se solde pas pour autant en une implication active en recherche. Seul Michel Millodot fera exception, mais il quittera Montréal en 1974 pour devenir directeur de l'école d'optométrie de l'Université de Cardiff, puis de celle de l'Université polytechnique de Hong Kong, tout en demeurant un chercheur au rayonnement international. À ce départ, s'ajoutera, en 1977, celui du détenteur du doctorat en pharmacologie, qui intégrera l'industrie pharmaceutique.

Les tentatives de l'ÉOUM de recruter des optométristes détenant aussi un Ph. D. donnent peu de résultats. Un candidat universitaire chevronné des États-Unis ne passe que l'année universitaire 1973-1974 à Montréal, tandis qu'un autre effectue un séjour de seulement trois ans, de 1979 à 1982. Seul un optométriste britannique titulaire d'un doctorat de l'Université d'Indiana, engagé en 1974, restera une quinzaine d'années avant de retourner aux États-Unis.

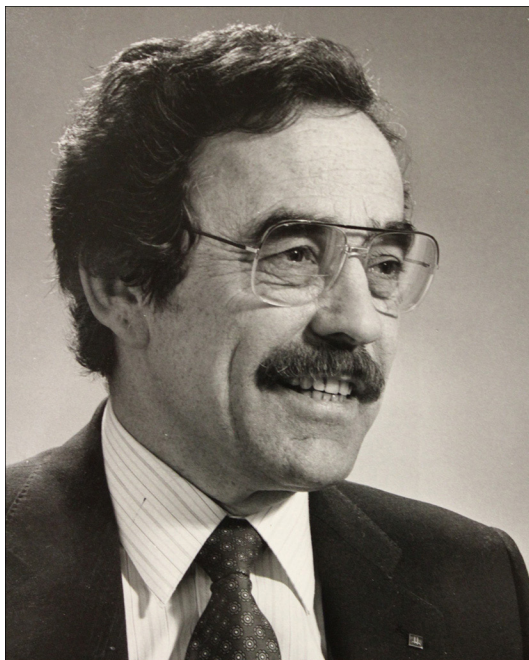
Ainsi, en 20 ans, l'effectif professoral de l'ÉOUM ne dépassera pas 12 postes en équivalent temps complet, et ce, en dépit de l'augmentation de ses cohortes étudiantes. De fait, après l'avènement de l'assurance-maladie au Québec, le nombre d'étudiants double et passe de 20 à 40 par promotion.

Il est vraiment regrettable que l'École n'ait pas obtenu de l'Université le soutien nécessaire pour maintenir le rapport étudiants/professeur-e qu'elle avait lors de son intégration; son développement en aurait été passablement accéléré. Toutefois, il est vrai que le bassin de recrutement francophone en sciences de la vision restait alors extrêmement restreint.

L'évolution des programmes

En s'appuyant sur ses trois professeurs impliqués en recherche, soit Michel Millodot, Jacques Létourneau et William Larson, l'École d'optométrie soumet à la Commission des études de l'Université, en 1971, un programme de maîtrise en optique physiologique qui débutera en septembre 1973. Dans ses 15 premières années d'existence, ce programme permettra à une douzaine d'optométristes d'obtenir une maîtrise et, pour bon nombre d'entre

Figure 11. Claude Beaulne, à nouveau directeur de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal pour deux autres mandats, du 1^{er} juin 1977 au 31 mai 1985



Sous sa direction, le programme de quatre années universitaires conduisant au doctorat en optométrie est créé et agréé par le Council on Optometric Education en 1983.

Figure 12. Daniel Forthomme, premier directeur de l'École d'optométrie à de l'Université de Montréal détenir un Ph. D., au 1^{er} juin 1985



Durant son mandat de quatre ans, trois jeunes enseignants titulaires d'une maîtrise profiteront d'un congé de perfectionnement pour obtenir leur Ph. D.

eux, de s'impliquer à l'ÉOUM et de contribuer à son renouveau.

Au premier cycle, l'ÉOUM instaure, pour les étudiants entrant en septembre 1974, une session d'été entre la deuxième et la troisième année, portant la durée des études à sept sessions. Puis, en 1978, à l'initiative de Claude Beaulne, elle présente à la Commission des études un nouveau programme de huit sessions, soit quatre années universitaires réparties sur trois années civiles et demie, à la suite du maintien de la session d'été. Ce programme conduisant à un doctorat en optométrie (O.D.) reçoit l'approbation ministérielle de Québec. La collation des grades de la première promotion a lieu le 19 janvier 1981.

Enfin sur un pied d'égalité en matière de diplôme avec tous les autres établissements de formation optométrique en Amérique du Nord, l'ÉOUM s'engage dans le processus d'agrément de son

programme auprès du Council on Optometric Education (COE) afin que ses diplômés puissent exercer ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

L'agrément du Council on Optometric Education et ses retombées

L'ÉOUM obtient, en mai 1983, l'agrément de son programme de premier cycle pour une période de cinq années par le COE. Par ailleurs, ce dernier souligne la nécessité d'y développer la recherche, ce qui amène la relance des congés de perfectionnement. Sous le mandat de Daniel Forthomme, le premier congé est octroyé en mai 1986 à Pierre Simonet, désireux d'obtenir un Ph. D. de l'Université de Waterloo. Dans les deux années suivantes, deux autres enseignants partent successivement au doctorat, Jacques Gresset à l'Université Laval en santé publique, puis Claude Giasson à l'école d'optométrie de l'Université de Californie à Berkeley.

Cette fois-ci, la stratégie portera fruit, car à leur retour, tous poursuivront des travaux de recherche et cumuleront des publications scientifiques.

L'autre retombée de l'agrément réside dans une dynamique de rapprochement avec l'Ordre des optométristes du Québec et l'ensemble de la profession. En effet, cette reconnaissance redonne une crédibilité à l'ÉOUM, que les leaders professionnels ne peuvent plus taxer d'immobilisme. De plus, pour pallier l'émergence de deux classes d'optométristes, ceux avec un doctorat en optométrie et ceux qui ne l'ont pas – une préoccupation de l'Ordre, l'ÉOUM conçoit un programme de qualification de 31 crédits. Le cheminement et l'offre de cours du programme ad hoc sont alors répartis sur trois années dans un cadre de formation continue.

La formule pédagogique retenue par l'ÉOUM fait appel au télé-enseignement, une approche innovante à l'époque. En se dotant de ressources humaines et techniques pour réaliser le matériel pédagogique, on y développe une expertise avant-gardiste. De plus, de jeunes enseignants, tous titulaires d'une maîtrise, assurent les cours en démontrant dynamisme et compétence. La profession perçoit alors l'existence d'une relève pour le corps enseignant de l'ÉOUM.

Le programme de qualification initiera un soutien philanthropique qui se prolongera par la suite. Ayant reconnu ce mécanisme de formation continue, l'Ordre accepte de prélever auprès des optométristes participants un montant forfaitaire de 50 \$ par crédit en plus des droits de scolarité usuels, et ce, au profit de l'ÉOUM. Près d'un demi-million de dollars seront affectés aux nouvelles ressources requises pour ce programme.

Débuté à la session d'automne 1984, ce programme ad hoc regroupa 320 optométristes, soit plus de la moitié du bassin potentiel. La collation de grades de ces nouveaux docteurs en optométrie se déroule le 10 septembre 1988. Une étape importante est alors franchie : l'ÉOUM venait de modifier, de façon durable et définitive, la perception que la profession pouvait avoir d'elle.

Les suites de la politique universitaire d'évaluation des unités

Sous le rectorat de Gilles Cloutier, l'Université de Montréal instaure en 1987 une politique d'évaluation des unités. Le comité chargé d'évaluer l'École

d'optométrie comprend, entre autres, deux représentants de la profession. Il effectue d'abord une visite sur place, puis se déplace à l'école d'optométrie de l'Université de Waterloo. Il tire alors des constats sans équivoque, notamment à la lumière de consultations auprès des directeurs de trois écoles d'optométrie nord-américaines.

Produit en avril 1988, le rapport du comité souligne notamment que les locaux de l'ÉOUM sont insuffisants et mésadaptés, en particulier pour sa clinique universitaire. Il indique aussi que son corps enseignant (y compris les chargé·e·s cliniques) n'est pas suffisant, puisque le rapport étudiants/professeur·e est trop élevé, soit de 12/1 (12 étudiants pour 1 professeur·e), alors qu'il est de 8/1 à l'Université de Waterloo et même de 3/1 dans les meilleures écoles états-uniennes. Après avoir constaté que l'Université de Montréal ne s'était guère préoccupée de l'essor de l'École d'optométrie depuis son intégration, le document insiste sur son potentiel en recherche en l'alignant sur les meilleurs établissements optométriques nord-américains.

Saisi par le rapport, le Comité de la planification de l'Université identifie l'École comme une unité prioritaire, annonçant une implication accrue. D'une part, à la suite du renouvellement par le COE de l'agrément du programme de premier cycle pour cinq ans, l'Université décide que l'École recevra des ressources supplémentaires, notamment de nouveaux espaces par une relocalisation dans un bâtiment en construction. D'autre part, comme le mandat du directeur de l'École se terminera le 31 mai 1989, l'Université adopte un processus de nomination permettant de solliciter des candidatures externes et s'active à recruter un·e chercheur·se à la direction.

La suite de ce survol historique, en deux autres parties, mettra en évidence l'essor et la transformation que connaît l'ÉOUM depuis plus de trois décennies (1990-2025).

Pierre Simonet, O.D., Ph. D.,
professeur émérite

Jacques Gresset, O.D., Ph. D.,
professeur émérite

Jean-François Bouchard, B. Pharm., Ph. D.,
directeur et professeur titulaire

École d'optométrie de l'Université de Montréal,
Québec, Canada